



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

**Séance du jeudi 15 février 2024**

Publié le : 06/03/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 19h27 et levée à 20h37

**Etaient présents** : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 15), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 15), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 44), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 18), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 15), M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 14), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 15)

**Etaient absents** : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER

**Secrétaire de séance** : M. Yves GUYEN

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Pascal ROUTHIER donne pouvoir à M. Yves MAURICE

# Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour une étude de développement Dijon-Besançon-Lausanne

**Rapporteur** : Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission 6	31/01/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Coopérations »	Montant de l'opération : 5 000 €
Sous réserve de vote du budget 2024 et du PPIF 2024-2028	

## Résumé :

La liaison TGV reliant Dijon à Lausanne via le cœur de la Franche-Comté est fragilisée, ainsi qu'en témoigne l'évolution de la desserte, concurrencée par les liaisons via Genève, c'est-à-dire contournant la Bourgogne-Franche-Comté. La défendre amène à réfléchir plus largement aux moteurs d'un développement territorial plus affirmé et générateur de nouveaux flux d'échanges. C'est pourquoi l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée propose un partenariat d'étude destiné à explorer de telles possibilités de développement en ciblant, pour concrétiser, le levier que constitue le programme INTERREG France-Suisse.

## I. Le contexte

La ligne ferroviaire Dijon-Lausanne irrigue le cœur de la Franche-Comté. Besançon s'y connecte à Dole et à Mouchard. Liaison transjurassienne desservie par TGV, elle structure ainsi le principal axe transfrontalier au sein de l'Arc jurassien franco-suisse. Chaque jour, trois TGV Lyria au départ de Paris assurent, pour l'instant, une liaison Dijon-Lausanne en 2 heures environ, avec des arrêts à Dole, Frasne et Vallorbe, ainsi qu'un arrêt par jour à Mouchard. Ces derniers permettent des correspondances vers les territoires du Jura, du Doubs, de la Vallée de Joux, du Neuchâtelois... (Besançon est ainsi à 2h20 de Lausanne). Une quatrième liaison quotidienne par TGV a été supprimée en 2020 car dans le même temps était mise en place une liaison directe entre Paris et Lausanne via Genève, contournant la Bourgogne-Franche-Comté.

Stimuler cette liaison ferroviaire transfrontalière suppose de dynamiser plus largement l'axe géographique Dijon-Lausanne par le cœur de la Franche-Comté, Besançon et ses territoires adjacents. C'est pourquoi a été retenu le principe d'une étude interterritoriale afin d'en mesurer la possibilité, en utilisant le levier que constitue le programme INTERREG France-Suisse, outil de financement européen au service du développement territorial.

## II. L'étude pilotée par l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée

Conforter la liaison TGV Dijon-Lausanne via le cœur de la Franche-Comté en misant sur un développement territorial de l'ensemble de cette zone transfrontalière constitue donc la trame centrale de l'étude initiée par l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée dont GBM est membre parmi d'autres EPCI et collectivités françaises, suisses, allemandes et des CCI.

L'étude répond à un double objectif : identifier les moteurs potentiels d'un développement des échanges entre d'une part Dijon-Besançon et leurs territoires adjacents et d'autre part Lausanne et son voisinage suisse des cantons de Vaud et de Neuchâtel ; évaluer l'opportunité de déposer un projet dans le cadre du programme INTERREG VI A France-Suisse visant à développer une stratégie et un plan d'action destinés à approfondir les échanges, à accroître les flux sur l'axe ferroviaire et territorial.

Quelques éléments permettent d'appréhender concrètement les domaines qui pourraient être explorés. Les territoires concernés présentent des synergies possibles, par exemple sur l'alimentation, la gastronomie et le vin, sur le tourisme, la culture et la création artistique, sur la recherche scientifique, sur la santé, sur le sport et les activités de plein air. Les sièges d'institutions nationales et internationales présentes dans ces villes, ainsi que les inscriptions à l'Unesco, constituent également un atout.

En termes de livrables, le rapport d'étude et de préconisations s'accompagnera d'une fiche pré-projet destinée au programme INTERREG France-Suisse.

Plusieurs collectivités ont donné leur accord pour contribuer à son financement : Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole et, en Suisse, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

Membre de l'association, Grand Besançon Métropole (GBM) souhaite apporter une contribution financière à hauteur de 5 000 €, sur un coût global de l'étude de 25 000 €, et ainsi soutenir la démarche de Trans Europe TGV qui répond à un enjeu de développement des liaisons et des coopérations transfrontalières.

Celle-ci serait versée en une fois après délibération.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude de développement de l'axe Dijon-Besançon-Lausanne.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Yves GUYEN  
Vice-Président

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon